

Procédure d'admission en DITEP ... **Un acte de soin ?**

Réglementation, refuge derrière des procédures, devoir d'être bon élève, nécessité d'atteindre le taux d'occupation... repérés dans les accompagnements qui se débattent dans les supervisions et analyses de pratiques.

Une étape souvent réduite à une mise en conformité avec les exigences réglementaires.

Les effets induits par un processus qui tue dans l'œuf l'étape de soin essentielle pour la réussite de la famille, de l'enfant, des professionnels du service et des partenaires qui sont restés associés à cette quête d'un mieux-être.

Mes réflexions s'appuient sur plus de trente ans de pratique dans ce temps fort qu'est la procédure d'admission.

La préadmission devient l'établissement des modalités de séjour, autorisations parentales, retour famille... les préconisations sont écrites.

Dans quelques cas, cela ne posera pas de problème, on s'en réjouit. Le chemin d'accès était suffisant pour apporter à tous la sécurité qui permet un séjour salutaire.

Les équipes sollicitent les temps de supervision sur les situations où parents, enfants, partenaires, mandants sont rétifs, absents, « délaissant » ... content d'avoir une « place » et donc discrets. « *Nous rencontrons familles et service gardien durant la préad, quelque temps plus tard, nous nous retrouvons avec la « patate » chaude » dans les mains... nous n'arrivons pas à mobiliser partenaires et familles* ».

Et là, la température monte, passe par des explosions auxquelles les entretiens de recadrage ne suffiront pas. Cela pourrait bien passer par des épisodes de violences qui se terminent douloureusement par des maintiens au sol, jusqu'à épuisement, la « prime » est donnée, le talon d'Achille repéré, l'enfant, l'ado y conforte des sentiments de toute puissance, et affirme sa loyauté à sa famille. De part et d'autre, s'accumulent des sentiments fort désagréables, l'homéostasie installée, le DITEP devient partenaire d'une fortification des systèmes défensifs. Un accord secret sur le non-changement est signé.

J'invite à considérer que le temps de pré-admission est le premier et indispensable temps de soin. Les objectifs sont le repérage des alliances qui seront utiles et nécessaires pour que la famille donne le feu vert à l'enfant d'investir ce lieu de soin.

Il en prend la mesure en observant la juste répartition des responsabilités non culpabilisantes qui se déroulent devant lui. Le jeune n'est pas à lui seul responsable du sentiment d'échec de ses parents. Il n'est pas le vilain petit canard de la famille et il mesure la qualité d'écoute dont bénéficie sa famille. Il perçoit la justesse des premières analyses qui lui permettent de comprendre que ce séjour répartit les efforts en vue, sans disqualification de ses parents. A sa façon, lui aussi, « autorise » ses parents à croire en l'empathie qui se manifeste dans les rencontres de préadmission.

C'est aussi l'occasion pour l'accueillant d'évaluer le crédit que le jeune et sa famille accorderont au service.

D'une rencontre à l'autre, l'intervenant pourra lancer quelques ballons d'essai de « prescriptions » et mesurera la compétence de la famille lorsqu'elle expérimente le soutien qu'elle reçoit.

Cette modalité de réflexion, pensée de la famille avec un tiers et le jeune, installe, ou pas, une conscience du respect pour les difficultés qu'elle a rencontrées. Il est question d'une position éthique du service à l'égard de la famille indispensable à la mise en œuvre de son pouvoir d'agir. Une posture qui écarte le service de toute position haute des interlocuteurs. Expérience qu'elle fait, hélas peut-être pour la première fois.

Bien sûr, les « résistances » de la famille peuvent l'empêcher d'entrer dans cette respectueuse danse à laquelle une préadmission saine l'invite. Peut-être ne peut-elle abandonner l'« externalisation » de sa coresponsabilité dans ce qui la conduit dans ce service. A cet égard, l'empathie à l'égard du parcours de combat qu'elle a expérimenté doit être maximale. Il est possible que son vécu à l'égard des professionnels qu'elle rencontra inspire à beaucoup de méfiance.

Ce travail de soin ne peut se régler en une séance. Si l'ITEP n'escamote pas ce lent processus, pressé qu'il est par de mauvaises raisons, dites administratives et réglementaires il s'épargne d'avoir un jour à hausser le ton face à la famille, ce qui fera obstacle au soin... une entrée dans l'homéostasie que porte l'ITEP.

Entendons que j'inclus dans le système familial l'ensemble des partenaires déjà au travail, s'il y en a, psy, éducateurs, enseignants, CMP, JE et ASE...

Tous concourent à la « contenance » dont la famille et le jeune ont besoin pour élaborer sur des expériences bien souvent douloureuses. La préadmission est aussi un temps d'exploration et d'installation des partenariats indispensable au succès. Il est rassurant pour la famille, le jeune d'entendre que le DITEP ne s'impose la réussite à tout crin et seul... dans une forme de toute puissance.

Cette étape du soin ne se construit pas en une ou deux rencontres. Le temps qui lui est consacré raccourcira la durée de séjour en modalité hébergement. Le jeune y aura compris tout le bien-être qu'en tireront sa famille, ses parents. Ces notions ne se comprennent pas dans la lecture, même accompagnée, d'un livret d'accueil, elle s'expérimente. Le vécu peut développer chez le parent une découverte de son pouvoir d'agir que les rencontres antérieures n'activaient pas. En quelques occasions, la qualité de ce processus suffit. Le séjour n'aura pas lieu d'être. Qui s'en plaindrait. Dans ce qui pourrait vous apparaître comme une perte de temps, est bien plus souvent un gain d'énergie et de souffrances.

Luc Fouarge